

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 janvier 2018 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit le jeudi onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames, Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU,
Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY, Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD

Absents : Brigitte BASTARD, Catherine VRIGNAUD, Thierry AUDEBERT, Eric CHAMARRE,

Pouvoir : Thierry AUDEBERT à Bernard GUERIN,

Secrétaire de séance : Raphaël VILLEMIN

Date de convocation : 4 janvier 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

1. Demande de Subventions - mise aux normes accessibilité et économies d'énergie mairie de Chizé

Délibération 2018D_01

Considérant le projet d'aménagement de la mairie de Chizé (normes accessibilité + isolation),

Considérant le programme DETR 2018 et autres possibilités de subventions, le plan prévisionnel de financement de cette opération s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant € HT
Démolition - désamiantage	7 151,00 €	Etat - DETR 2018 35 %	60 977,00 €
Gros Œuvre	19 320,00 €	FIPHFP plafonné à	50 000,00 €
Menuiseries extérieures	25 662,60 €	Autofinancement 35 %	63 241,80 €
Menuiseries intérieures isolation	19 967,20 €	(dont FCTVA N+1)	
Carrelage sol et murs	16 350,00 €		
Peinture signalétique	15 795,00 €	TOTAL HT :	174 218,80 €
Chauffage	10 735,00 €		
Electricité	18 135,00 €		
Plomberie sanitaires	6 658,00 €		
Mobilier	9 445,00 €		
Ascenseur	25 000,00 €		
TOTAL HT:	174 218,80 €		

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le présent projet d'aménagement de la mairie de Chizé ;**EN VALIDE le plan prévisionnel de financement** dont les montants seront inscrits au budget primitif 2018 ;**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager toute démarche relative à ce projet ;**et AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susmentionnées.

2. Décision budgétaire n°1 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget

Délibération 2018D_02

Considérant les dépenses d'investissements à engager avant le vote du budget primitif 2018, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir régler ces dépenses.

Monsieur le Maire présente au conseil les dépenses d'investissements en cours de réalisation avant le vote du budget 2018. Ces dépenses concernent :

Fournisseurs	Factures	Désignations	Montants €TTC	Imputations
MANUTAN Collectivités	F20170713-02	Ensemble jeux	6 822,36	2128
Techni Habitat	A venir	Huisseries maison Avoilles	3 640,70	2132
Mr Lemaire	A venir	Achat cabinet dentaire	30 000,00	2132
Non choisis	Prévision	Mise aux normes Bibliothèque	6 000,00	2135
Non choisis	Prévision	Mise aux normes ancienne poste	3 000,00	2135
Non choisis	Prévision	Terrassement aire de jeux	500,00	2128
Eiffage	A venir	travaux d'aménagement de la traversée du bourg	300 000,00	2151
Aximum	A venir	travaux d'aménagement de la traversée du bourg	5 000,00	2151
Non choisis	Prévision	Plateforme zone de tri	1 000,00	2128
Non choisis	Prévision	Plantation d'arbres Avoilles	300,00	2121
Total dépenses			356 263,06	Chapitre 21

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les dépenses d'investissement **pour un montant total de 355 263,06 € TTC**, comme précisé dans le tableau ci-dessus **et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente.

3. Point traversée du bourg

Une réunion technique entre les élus et les intervenants s'est déroulée le 10 janvier 2017, les travaux débuteront le 19 février 2018. L'arrêt de bus face à l'épicerie sera supprimé durant les travaux, les enfants pourront aller à l'arrêt mairie ou route de la forêt.

Le point Croix blanche posera problème pour les travaux, une section autour du bâtiment ne pourra être mise en œuvre.

4. Questions diverses :

- ➔ De petits travaux seront engagés rapidement dans l'ancienne poste.
- ➔ Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 8 février 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

A Chizé, le 12 janvier 2018

Le Maire, Daniel BARRÉ